APSN
Centre de ressources
de la prévention spécialisée

Les accompagnements socio-éducatifs de la Prévention Spécialisée du Nord

SYNTHÈSE 2020

Exploitation de la base de données commune aux associations

Association Prévention Spécialisée Nationale
112 rue d'Arras 59000 LILLE - 03.20.16.81.40
secretariat@apsn-prev.fr - www.apsn-prev.org

Centre de Ressources de la Prévention Spécialisée

Soutenu par le Département du Nord

Nord le Département

SOMMAIRE

Une base de données commune aux associations de Prévention Spécialisée du Nord ▶ **3**

> Les registres d'analyse ▶ 4

> Les conditions de renseignement ▶ 4

Synthèse des données "ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS" : ▶ **5**

> Population totale accompagnée ▶ 5

> Pyramide des âges et rajeunissement du public ▶ 6

> Activité des personnes accompagnées ▶ 7

> L'origine des accompagnements ▶ 8

> Taux de jeunes scolarisés ▶ 9

> Le public collégien et les A.L.S.E.S. ▶ 10

> Taux de chômage des 15-24 ans ▶ 11

> Précarité des situations d'emploi ▶ 11

> Le niveau de formation des jeunes actifs ▶ 12

> Le public de la prévention spécialisée et les mesures de protection de l'Enfance ▶ 13

> Les jeunes majeurs accompagnés ▶ 14

➢ De la demande exprimée à l'identification des besoins ▶ 15

Synthèse des données "ACTIONS COLLECTIVES" : ▶ **17**

> Eléments sur les actions collectives

PREAMBULE

LA BASE DE DONNEES COMMUNE AUX ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE DU DEPARTEMENT DU NORD

Depuis 2011, l'ensemble des associations du Département du Nord ont montré leur capacité à s'unir pour le développement d'une expertise collective, répondant aux enjeux de la mise en œuvre d'une politique jeunesse adaptée. Cet outil a été élaboré avec le soutien du Conseil Départemental du Nord.

La base de données des associations de Prévention Spécialisée du Nord est dédiée aux accompagnements socio-éducatifs individuels et collectifs qu'elles réalisent.

Les accompagnements individuels sont articulés à un ensemble d'autres modes d'interventions : le travail de rue, la présence sociale, le soutien aux dynamiques sociales des quartiers, les coopérations interinstitutionnelles, le partenariat et les dispositifs spécifiques portés par la Prévention Spécialisée (comme par exemples les chantiers éducatifs et d'insertion, les dispositifs de soutien à l'inclusion scolaire hors dispositif ALSES*).

L'action de Prévention Spécialisée relève d'un projet global qui s'appuie également sur la capacité d'initiative et d'action des jeunes et de leur famille, dans une logique de promotion collective.

***A**cteur de **L**iaison **S**ociale dans l'**E**nvironnement **S**colaire :
Educateur salarié d'une association de prévention spécialisée, rattaché par conventionnement, à un collège déterminé, pour la moitié de son temps, l'autre moitié étant consacrée aux modes d'intervention de la Prévention Spécialisée

Une base de données > plusieurs registres d'analyse

Base de données et observation sociale

Les données disponibles permettent d'établir des profils de publics par thème (l'emploi, la scolarité, la situation familiale etc.) et selon différentes variables (l'âge, le sexe, le niveau de qualification, etc.), de mettre en évidence des caractéristiques sociales, mais aussi des tendances, des régularités, des singularités.

Base de données et évaluation

La base de données constitue l'une des sources d'informations possibles pour évaluer l'activité de la Prévention Spécialisée à l'échelle du département du Nord .

Base de données et pratiques socio-éducatives

La base de données peut éclairer l'impact des pratiques d'accompagnement sur le public accueilli.

A quoi peuvent servir les données ?

- Quantifier le public accompagné, mais aussi ses spécificités, en identifiant différents profils
- Quantifier et caractériser les types d'accompagnements (origine de la demande, durée, problématiques travaillées, partenariat, etc.)
- Questionner les orientations et les pratiques par la mise en relation des données au regard des objectifs poursuivis ou du diagnostic de territoire

Guide d'évaluation interne en Prévention Spécialisée

Base de données, orientation et décision

Par les analyses qu'elle nous permet de produire en terme d'activité, d'observation sociale, d'évaluation et d'impact des pratiques mises en œuvre, elle est une ressource pour l'aide à la décision : elle contribue à poser les termes d'un débat sur les orientations des politiques publiques et sociales.

Les conditions de renseignement

Des données déclaratives

Le facteur déclaratif peut être influent. Ce type de production de données nécessite une saisie rigoureuse, aussi exhaustive que possible.

Une personne accompagnée, des définitions

C'est toute la question de la définition de l'accompagnement, ce débat ne sera jamais tout à fait tranché. Une personne accompagnée est, à minima, une personne qui mobilise le temps et les compétences d'un travailleur social dans la poursuite de finalités variables qui relèvent de l'appréciation de l'accompagné et de l'accompagnant (la demande initiale, les objectifs poursuivis).

La fréquence et l'aisance d'utilisation

La base de données est renseignée selon trois modes : en continu, par lots, au terme de l'exercice. Si certaines pratiques ont pu être balbutiantes au démarrage de la Base de Données Commune, le renseignement anonymisé par les éducateurs est aujourd'hui intégré dans leur mission et dans l'analyse de leurs pratiques.

A partir de 2020, l'interface évolue autour de 3 objectifs : une dimension stratégique, un outil de pilotage de l'activité et un support d'analyse des accompagnements socio-éducatifs pour les professionnel.le.s. Il s'agit de :

- Intégrer une dimension dynamique sur les parcours des jeunes durant les accompagnements : des fiches d'accompagnement sont renseignées par les professionnel.les lors de chaque rencontre avec les jeunes et/ou les familles des jeunes accompagnés.
- Elaborer des grilles différentes pour les actions collectives selon qu'il s'agit d'une action collective ponctuelle (accroche des jeunes, soutien à l'accompagnement individuel) ou d'une action collective plus pérenne intégrée à un projet et/ou un dispositif.
- Créer une grille sur le travail de rue.

Les modalités :

- Constitution d'un groupe de travail avec 1 représentant (chef de service, coordinateur, Directeur adjoint, etc.) de chacune des associations adhérentes à l'APSN.
- Choix des indicateurs – présentation aux équipes – retour et mise en commun dans le groupe de travail – décision- communication au prestataire.

De mars à décembre 2020 : 45 demi-journées de travail
(réunions avec le groupe-temps de préparation et de restitution des réunions-temps de travail avec le prestataire)

→

14 janvier 2021
Présentation à l'ensemble des associations, en présence de la DEF (Direction Enfance Famille), de la nouvelle interface avec le prestataire

→

1er semestre 2021
Phase de tests et d'ajustements techniques

Accompagnement individuel

- La grille à renseigner a été divisée en 3 étapes avec la création de nouveaux indicateurs:
  - La fiche usager (informations administratives),
  - La fiche situation de l'usager et de la famille du jeune accompagné / l'origine et l'objet de la demande initiale,
  - La fiche intervention : objectifs travaillés avec le jeune et éventuellement la famille/lieu d'intervention, partenaires mobilisés (fiche renseignée à chacune des étapes de l'accompagnement.

Actions collectives

- Deux grilles ont été crées : 1 grille pour les actions collectives ponctuelles et une grille pour les actions collectives intégrées à un projet ou un dispositif
- Chacune de ces grilles permet de caractériser : le public participant, le type et la thématique, les partenaires mobilisés, les objectifs travaillés, le mode de financement, la durée…

Travail de rue

- Création d'une nouvelle grille permettant, au-delà de données quantitatives sur les publics et l'organisation des séquences de travail de rue, de recueillir des données qualitatives (observations sociales).

Population totale accompagnée

- 6 593 accompagnements individuels en 2020 (51 jeunes en moins par rapport à 2019). La crise sanitaire et les mises à disposition n'ont eu qu'un faible impact sur le nombre d'accompagnements individuels en 2020.

- Nous avions d'ailleurs pu observer une augmentation importante durant l'été 2020 de nouveaux jeunes rencontrés et accompagnés (Cf. Evaluation du plan été, Délibération du Département).

- Comme en 2019, la part des garçons est de 61% des personnes accompagnées et la part des filles est de 39%

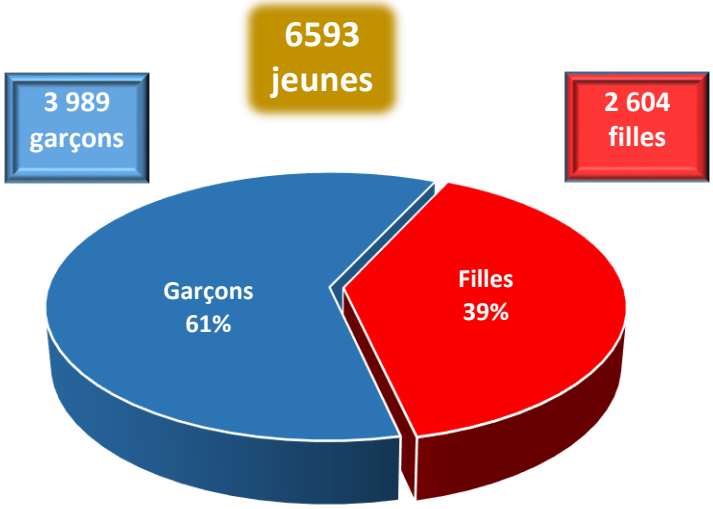

Durée des accompagnements individuels

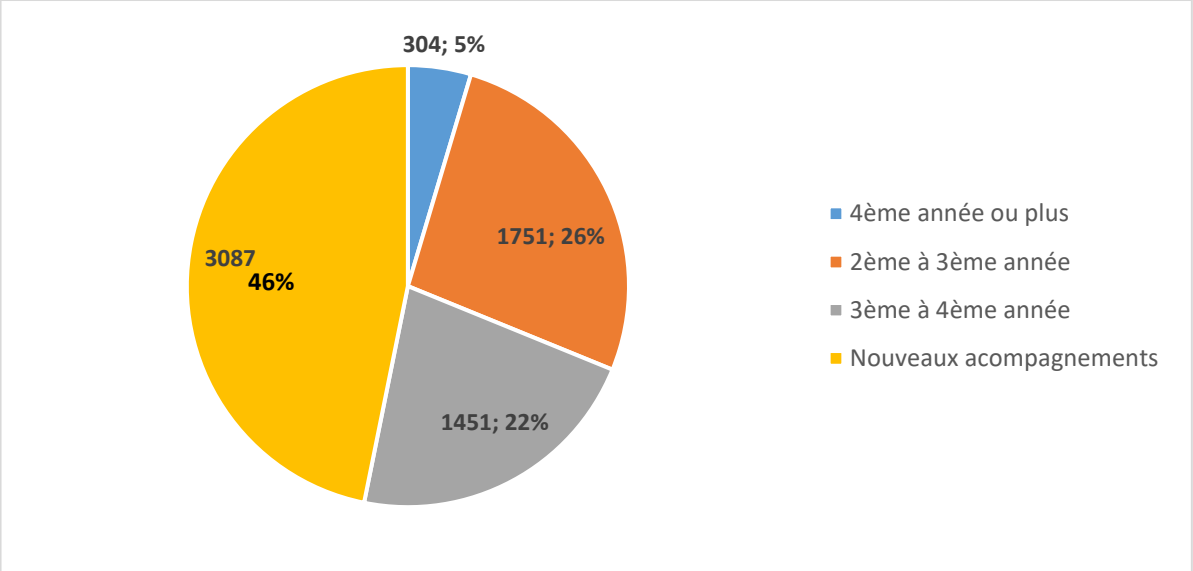

- **Une augmentation de 3 points du nombre de nouveaux accompagnements** : les professionnel.le.s ont entamé un nouvel accompagnement avec 3 087 jeunes, soit 47 % des accompagnements individuels (contre 44% en 2019).
  Les équipes éducatives ont, en effet, souligné durant la crise sanitaire une forte augmentation des sollicitations, non seulement de la part des jeunes mais aussi de leur famille.

- **La part des garçons (60%, soit 1848 jeunes) dans les nouveaux accompagnements est prévalent sur la part des filles (40%, soit 1239 jeunes). Ce résultat conforte la tendance générale de la part prépondérante des garçons dans les accompagnements individuels.**

Pyramide des âges : une augmentation en continu de la part des mineurs accompagnés

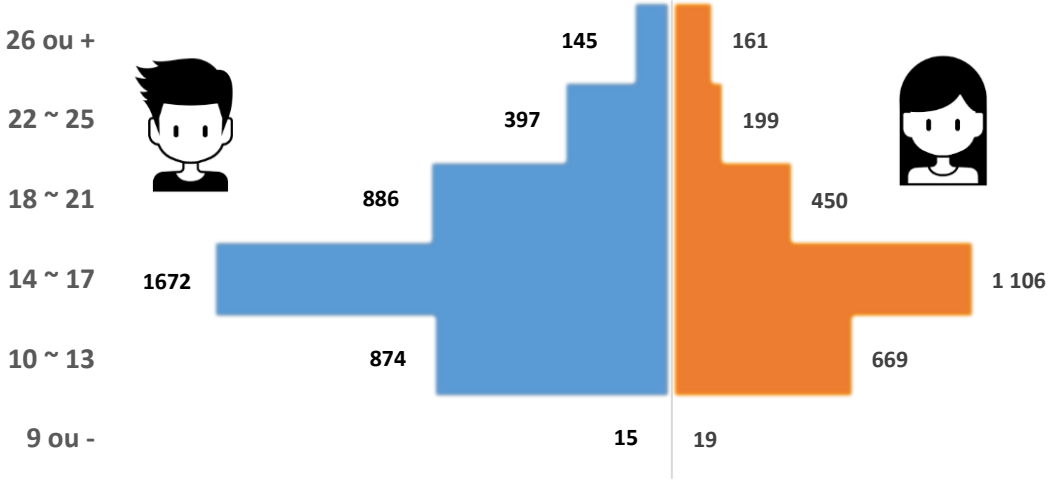

Le public de la Prévention Spécialisée se constitue à partir de 10 ans révolus. En 2020, 34 jeunes de moins de 10 ans sont accompagnés (contre 52 en 2019). L'année 2020 est également à corréler avec la crise sanitaire entrainant davantage de sollicitations de la part des jeunes majeurs-es en situation de grande précarité.

❑ Répartition mineurs.es/ majeurs.es selon le sexe

➢ En ce qui concerne les filles (2604 filles) :
- La part des jeunes mineures est de 69 %
- La part des jeunes majeures est de 31 %

➢ En ce qui concerne les garçons (3989 garçons) :
- La part des jeunes mineurs est de 64%
- La part des jeunes majeurs est de 36%

❑ La part des mineurs (sexe et âge confondus) accompagnés est de 67% de la population totale, soit 4 355 jeunes.

❑ Répartition des mineurs selon les tranches d'âge
- La part des mineurs âgés de 10-13 ans représente 35% des accompagnements individuels des mineurs.
- Les 14-17 ans constituent le "cœur" des accompagnements : 64% de la totalité des mineurs accompagnés.

❑ La part des majeurs dans la population accompagnée est de 33%, les 18-21 ans (60%) représentant la proportion la plus importante de cette dernière tranche d'âge.

EVOLUTION DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS de 2015 à 2020
(par tranche d'âge et par année)

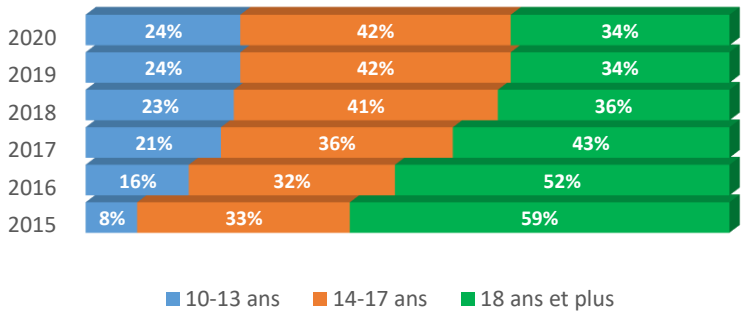

❑ Ce taux est identique à celui de l'année dernière, sachant que la crise sanitaire a interféré sur les sollicitations des jeunes majeurs.es.

❑ Rappelons que la part des majeurs accompagnés a baissé de 25 points par rapport à 2015.

Activité des personnes accompagnées

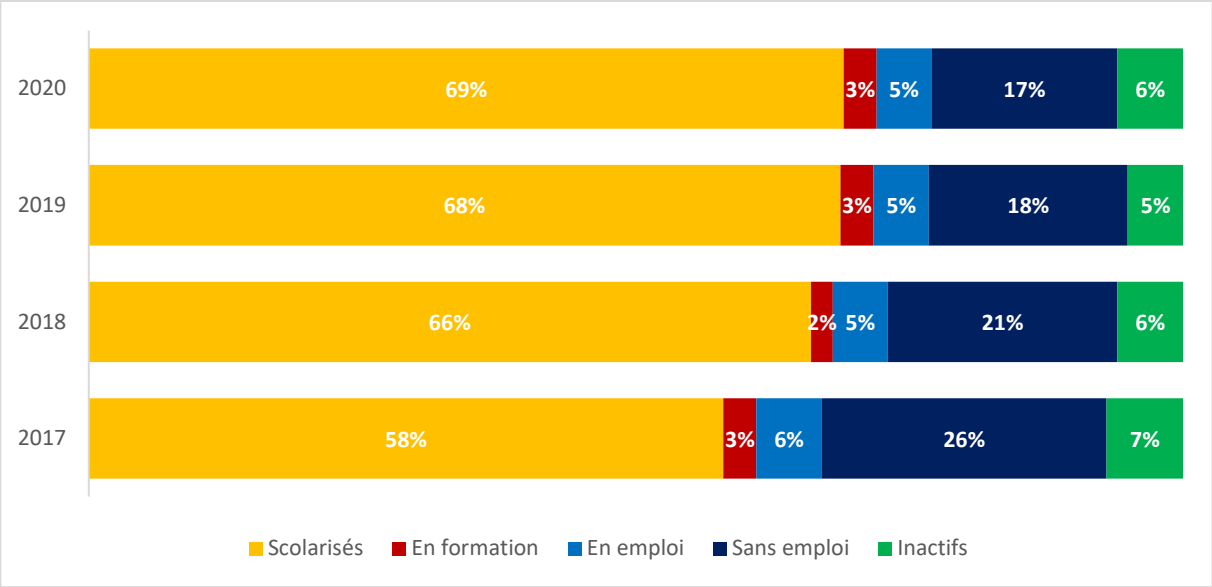

La tendance au rajeunissement du public accompagné par la Prévention Spécialisée a durablement redéfini le profil des personnes accompagnées, la part des jeunes scolarisés étant en constante augmentation.

- La part des jeunes scolarisés reste stable (68% en 2020 et en 2019). En 3 ans, la part des accompagnements des jeunes scolarisés a augmenté de 10 points (elle était de 58 % en 2017).

- La part des collégiens est identique à celle de l'année 2019 et correspond à 52% des publics accompagnés.

- Globalement, les jeunes majeurs accompagnés sont massivement au chômage ou occupent des emplois extrêmement précaires.

Scolarisé au collège	3424	52%
Scolarisé au lycée	413	6%
Scolarisé en établissement spécialisé	35	1%
Scolarisé en lycée professionnel	394	6%
Scolarisé en primaire	165	3%
Stagiaire en formation	150	2%
Etudiant	137	2%
sous-total	**4718**	
Apprentissage ou professionnalisation	58	1%
CDD	86	1%
CDD temps partiel	34	1%
CDI	44	1%
CDI temps partiel	17	0%
Contrat aidé	83	1%
Intérim / saisonnier	66	1%
sous-total	**388**	
- 16 ans déscolarisé	53	0,8%
Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	754	11,4%
Demandeur d'emploi non inscrit à Pôle Emploi	339	5,1%
Inactif	341	5,2%
sous-total	**1487**	22,6%
Total	**6593**	

L'origine des accompagnements

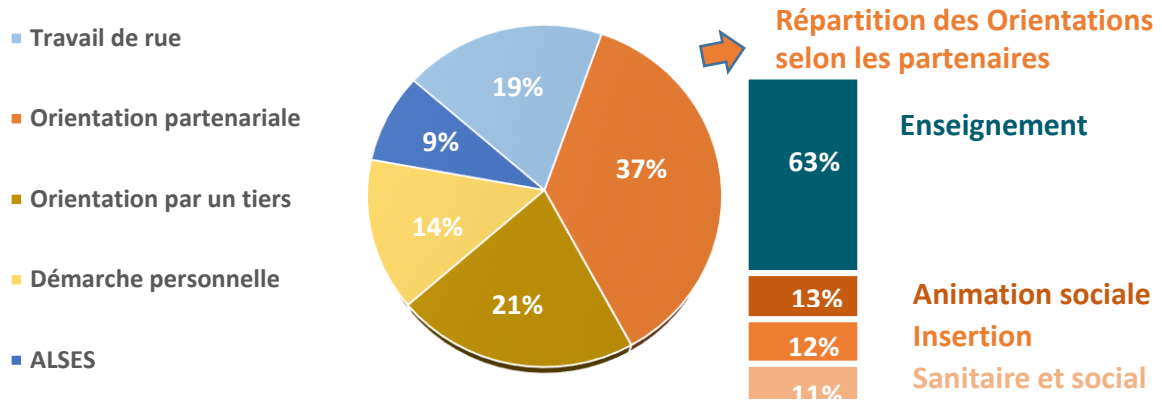

- 63% des accompagnements sont liés à la présence des professionnel.les.s dans les quartiers et au sein des collèges.

- 35% des accompagnements démarrent suite à une orientation par un tiers ou à une démarche personnelle d'un jeune (+ 2 points par rapport à 2019).

- Le travail de rue qui permet d'aller directement à la rencontre des publics, continue de générer près de 1 accompagnement sur 5.

- La part des orientations partenariales a légèrement diminué par rapport à l'année 2019; (37% en 2020 contre 40% en 2019). Cette baisse s'explique probablement par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des structures orientant le public vers les associations de Prévention Spécialisée. On constate en effet que la proportion des orientations par les structures sanitaires et sociales, d'animation et d'insertion, passe à 36% en 2020 alors qu'elle était de 40% en 2019. Inversement la part des orientations partenariales par les établissements scolaires a augmenté de 3 points en 2020 par rapport à 2019.

PART DES ORIENTATIONS PAR TYPES DE PARTENAIRES ET SELON LA TRANCHE D'ÂGE

- Quelque soit la tranche d'âge, les structures sanitaires et sociales orientent les jeunes.

- Les structures d'animation sociale réalisent peu d'orientations.

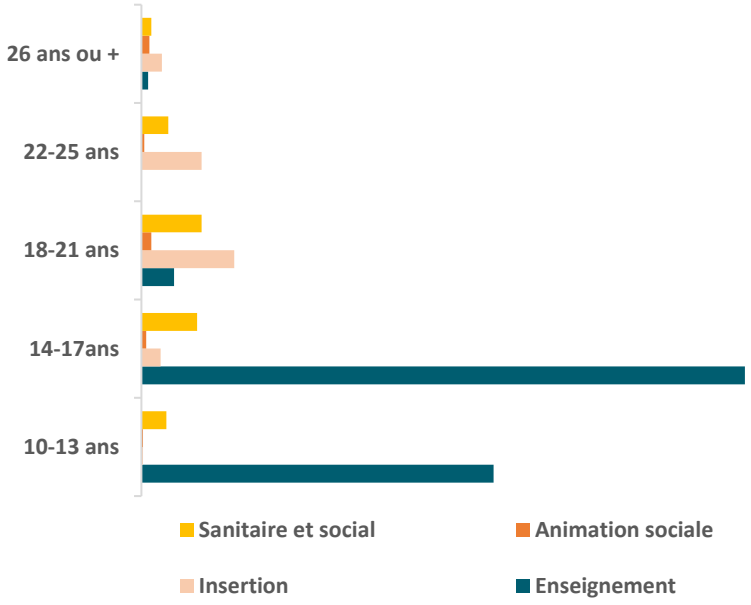

Le public collégien et les A.L.S.E.S.*

AGE DES COLLEGIENS ACCOMPAGNÉS PAR UN ALSES

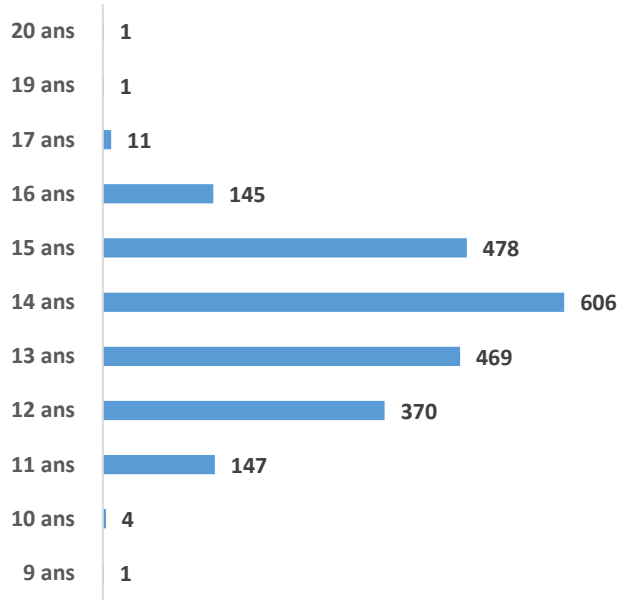

- **Sur les 2 233 jeunes accompagnés par les ALSES, 99% sont âgés de 11 à 17 ans.**
  On constate une augmentation de 12% du nombre de jeunes accompagnés par rapport à 2019.

- **L'augmentation est encore plus visible sur la part des jeunes âgés de 14 ans avec un taux d'évolution de 27% par rapport à 2019** (626 en 2020 contre 444 en 2019).

Au regard des données de 2019, nous observons les évolutions suivantes :

- Une augmentation d'un point concernant la part des collégiens accompagnés en 4ème , en 3ème et en 3ème SEGPA.

- Une augmentation de 0,5 points concernant la part des collégiens accompagnés en classe ULIS.

- Une diminution d'un point concernant la part des collégiens accompagnés en 6ème et 5ème .

Globalement, les accompagnements socio-éducatifs des ALSES tendent à se concentrer sur les collégiens de 4ième et de 3ième.

CLASSE DES COLLEGIENS ACCOMPAGNÉS PAR UN ALSES

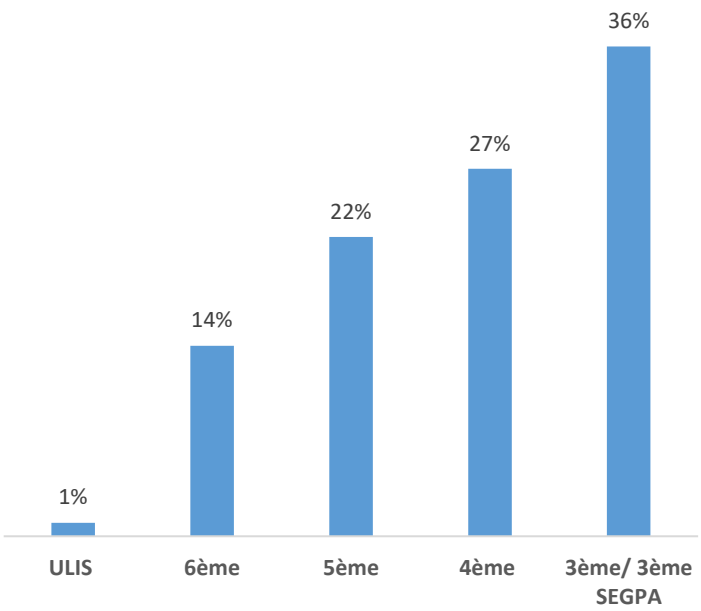

* Acteurs de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire

REPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS DES COLLEGIENS

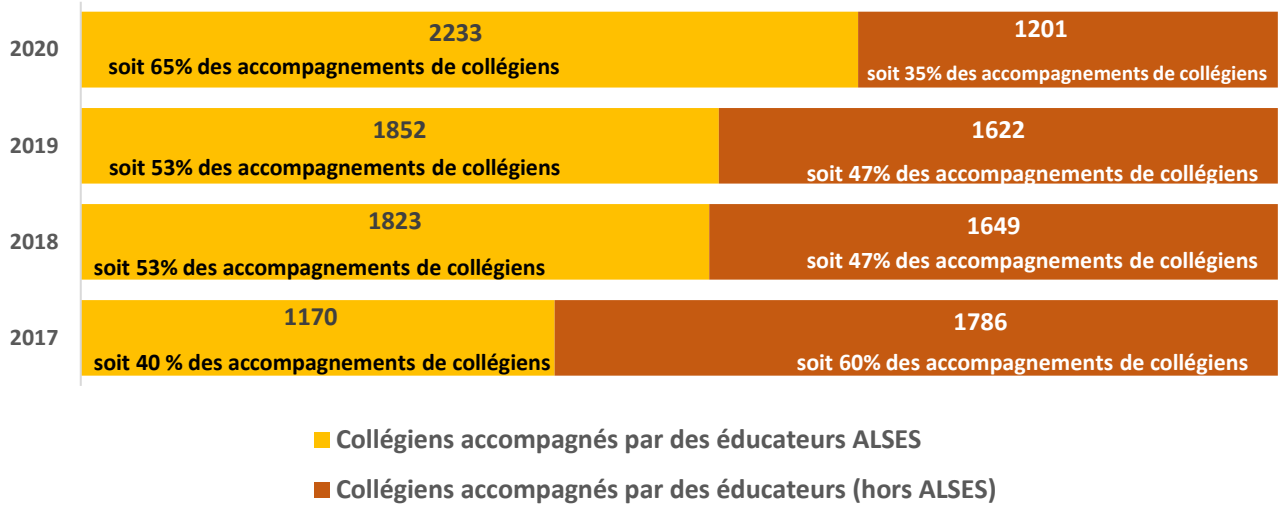

- Sur les 52% des collégiens accompagnés par la Prévention Spécialisée (Cf. Page7), 65 % de ces accompagnements sont réalisés par les ALSES, et 35% par les autres membres des équipes éducatives.

- La part des collégiens accompagnés par les ALSES augmente en 2020 : 65 % en 2020 contre 53% en 2019.
Cette augmentation s'explique notamment par le déploiement des postes ALSES.

ORIGINE DES ACCOMPAGNEMENTS DES ALSES

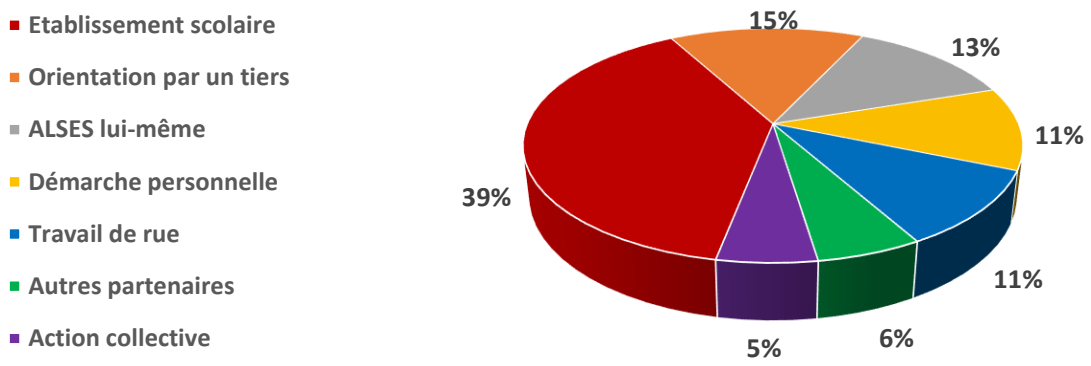

En comparaison des données de l'année 2019, nous observons plusieurs évolutions :

- Une diminution des orientations par les établissements scolaires du fait de la fermeture des collèges, les ALSES ne pouvant pas réaliser de présence sociale en continu dans les établissements scolaires (39% en 2020 contre 52% en 2019).

- Inversement si l'on additionne les orientations faites par un tiers, l'ALSES lui-même, les démarches personnelles, le travail de rue et les actions collectives, nous observons une augmentation nette de 10 points (55% en 2020 contre 45% en 2019).
La présence des équipes éducatives de Prévention Spécialisée durant la crise sanitaire a été un facteur déterminant dans l'accompagnement socio-éducatif des jeunes collégiens.

*Acteurs de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire

Taux de chômage des 15 -24 ans

Les actifs accompagnés par la Prévention Spécialisée, ont quitté tôt leur parcours scolaire. Cumulant les difficultés sociales, ils restent très fragiles sur le marché de l'emploi.

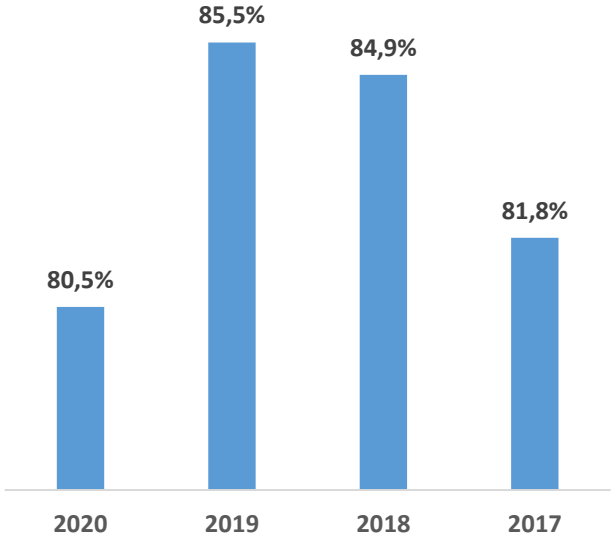

- Le taux de chômage des jeunes accompagnés de 15 à 24 ans est de 80,5% (85,5% en 2019).
- Cette diminution peut s'expliquer par :
  - Une diminution du nombre de majeurs accompagnés
  - Une légère augmentation des contrats saisonniers et de l'emploi intérimaire

Précarité des situations d'emploi

La part des personnes accompagnées qui occupent un emploi est de 5%, (contre 4,7% en 2019).

TYPE DE CONTRAT, POUR LES PERSONNES EN EMPLOI

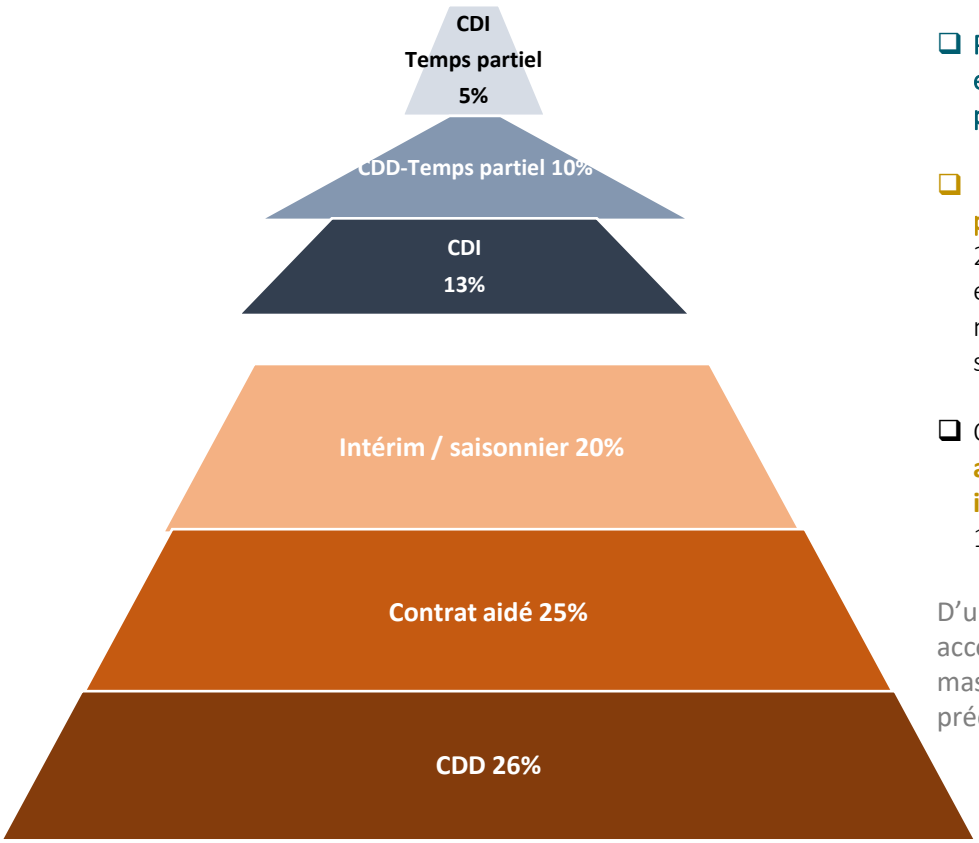

- Pour 75 % des jeunes occupant un emploi, les contrats restent très précaires (courts ou très ponctuels).
- La part des CDI a diminué de 7 points par rapport à 2019 (18% en 2020 contre 25% en 2019), ce qui est sans doute à relier avec le marché de l'emploi durant la crise sanitaire.
- On observe **une légère augmentation de la part du travail intérimaire** (20% en 2020 contre 19% en 2019).

D'une manière globale, les jeunes accompagnés occupant un emploi font massivement l'expérience du précariat.

Le niveau de formation des jeunes actifs

Bien que la nomenclature du niveau de diplôme ait changé en 2019, les données ci-dessous sont relatives à l'ancienne nomenclature. Les changements sur la base de données communes ont été réalisés au cours de l'année 2020.

NIVEAU DE FORMATION DES ACTIFS ACCOMPAGNES (15 à 24 ANS)

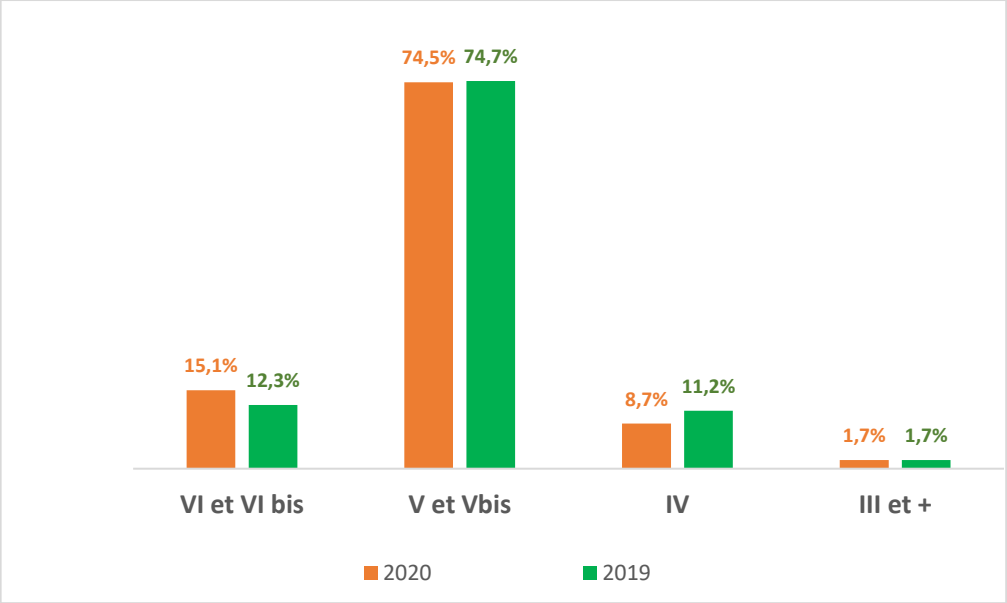

VI bis	*Illettrisme*
VI	*Fin de primaire*
V bis	*CAP, BEP ou BDC non obtenu*
V	*CAP, BEP ou BDC obtenu*
IV	*BAC obtenu*
III	*BAC+2 validé*
II	*Master 1 validé*
I	*Master 2, DEA, Doctorat validé*

Les niveaux de formation des publics sur le marché de l'emploi (15-24 ans), restent très faibles, ce qui fragilise particulièrement les parcours de vie et d'insertion.

Au regard des données, nous observons en 2020 :

- Une diminution du nombre de jeunes bacheliers de 2,5% par rapport à 2019 (8,7 % contre 11,2% en 2019).
- Une augmentation de la part des jeunes accompagnés de 15 à 24 ans avec un niveau de formation primaire et/ ou en situation d'illettrisme de 2,8% par rapport à 2019
- Une augmentation de 5 points concernant les jeunes ne disposant d'aucun diplôme (60% en 2020 contre 55% en 2019)
  - 63,60% concernant les garçons
  - 36,40% concernant les filles
- Une diminution des personnes ayant obtenu un diplôme : 36% des actifs de 15 à 24 ans (contre 45% en 2019)
- Les niveaux V et Vbis restent identiques à l'année 2019

Les publics et les mesures de Protection de l'Enfance

Lors des parcours de vie des jeunes accompagnés, des mesures de protection de l'enfance judiciaires ou administratives peuvent avoir été prononcées.

PART DE JEUNES ACCOMPAGNES SOUS MESURE « PROTECTION DE L'ENFANCE »

sur l'ensemble des 4719 personnes âgées de 10 à 18 ans

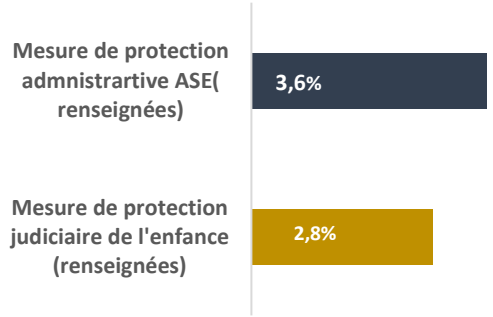

Sur l'ensemble des 941 personnes âgées de 19 à 21 ans

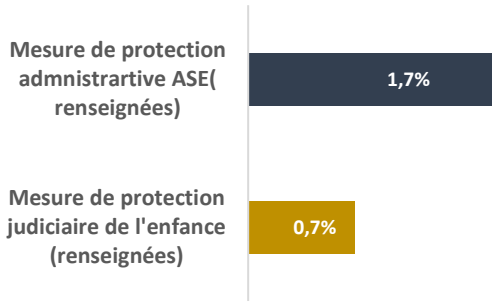

Signification de la mention « renseignées » dans les schémas :

- La catégorie renseignée "sous mesure Protection de l'Enfance", représente une fourchette probablement basse de la réalité. On peut faire l'hypothèse que le nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection administrative ou judiciaire est plus élevé que les données relevées. Dans ce traitement, il a été choisi de comptabiliser uniquement les mesures formellement identifiées à travers les accompagnements individuels :

  - Au moment où l'éducateur renseigne la base de données (et jusqu'à la clôture annuelle de traitement des données), de nombreux éléments du parcours d'un jeune ne sont pas encore connus.

  - En effet, le mode d'entrée en relation des professionnels n'est pas lié à l'exécution d'un mandat nominatif. Le principe de « libre adhésion » induit la construction d'un lien de confiance qui prend du temps, notamment pour des jeunes en rupture avec les institutions.

  - Par conséquent, les données sur la personne accompagnée relèvent de ce qu'elle souhaite mentionner lors des échanges : elles ne sont pas exhaustives à l'issue de la 1ère année.

- Notons que dans l'évaluation du plan été/ délibération départementale, la proportion de jeunes ayant une mesure ASE ou PJJ était de 11,5%. (Source : questionnaire informatique conçu spécifiquement par l'APSN pour l'évaluation du plan été)

→ Le travail engagé sur l'évolution de l'arborescence de la Base de données permettra par la suite d'identifier de manière plus fine les données sur cette thématique

Les jeunes majeurs accompagnés

SITUATION FAMILIALE DES JEUNES MAJEURS DE 18-25 ans (1932 jeunes)soit 29% de la totalité des accompagnements

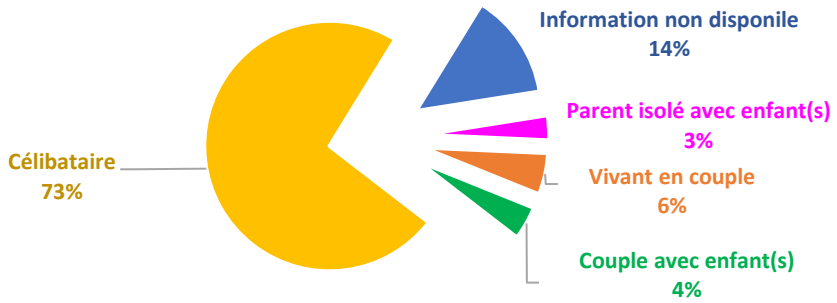

- Nous n'observons pas d'écarts importants entre les données de l'année 2020 et celles de l'année 2019 concernant la situation familiale des jeunes majeurs de 18 à 25 ans.
- La part des célibataires est très majoritaire chez les 18-25 ans, elle est de 73% en 2020
- Parmi ces jeunes majeurs, 7% sont parents (146 parents).

Situation d'hébergement des jeunes majeurs.es. accompagnés.es (18-25ans)

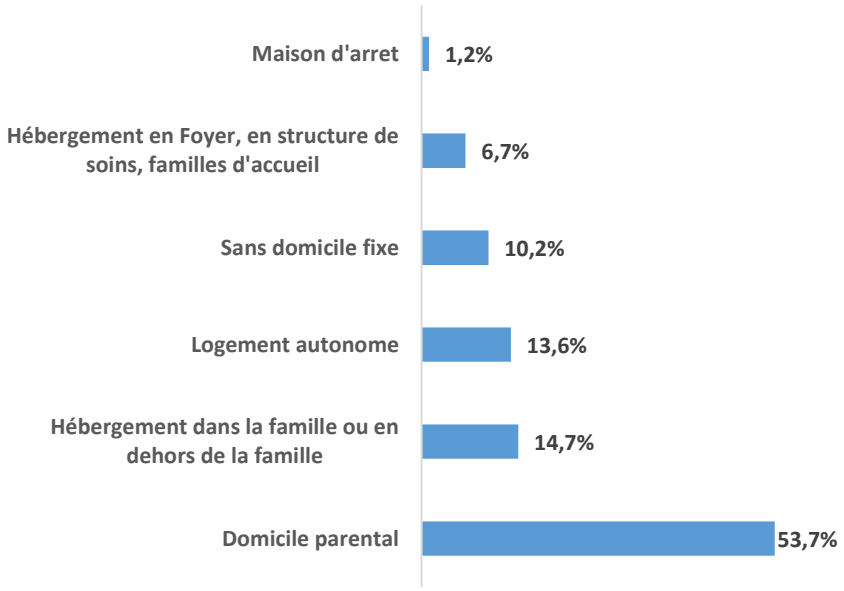

- Seuls, 13,-% des jeunes sont en logement autonome
- Majoritairement les jeunes majeurs accompagnés vivent au domicile parental
- En comptabilisant le nombre de jeunes sans domicile fixe, hébergés en foyer, en structure de soins, en famille d'accueil et incarcérés en maison d'arrêt, le total est de 18,1 % contre 16,4 en 2019

De la demande exprimée, à l'identification des besoins

Pour rappel,

Par une approche globale des situations, les professionnel.le.s identifient, mobilisent et accompagnent les jeunes sur des objectifs socio-éducatifs qui se construisent avec eux, au-delà de leur demande initiale qui a permis « l'accroche ».

L'identification des besoins réels des jeunes, débouche sur l'élaboration de plusieurs objectifs en même temps. En moyenne, un éducateur organise son accompagnement *a minima* autour de 2 ou 3 dimensions de vie.

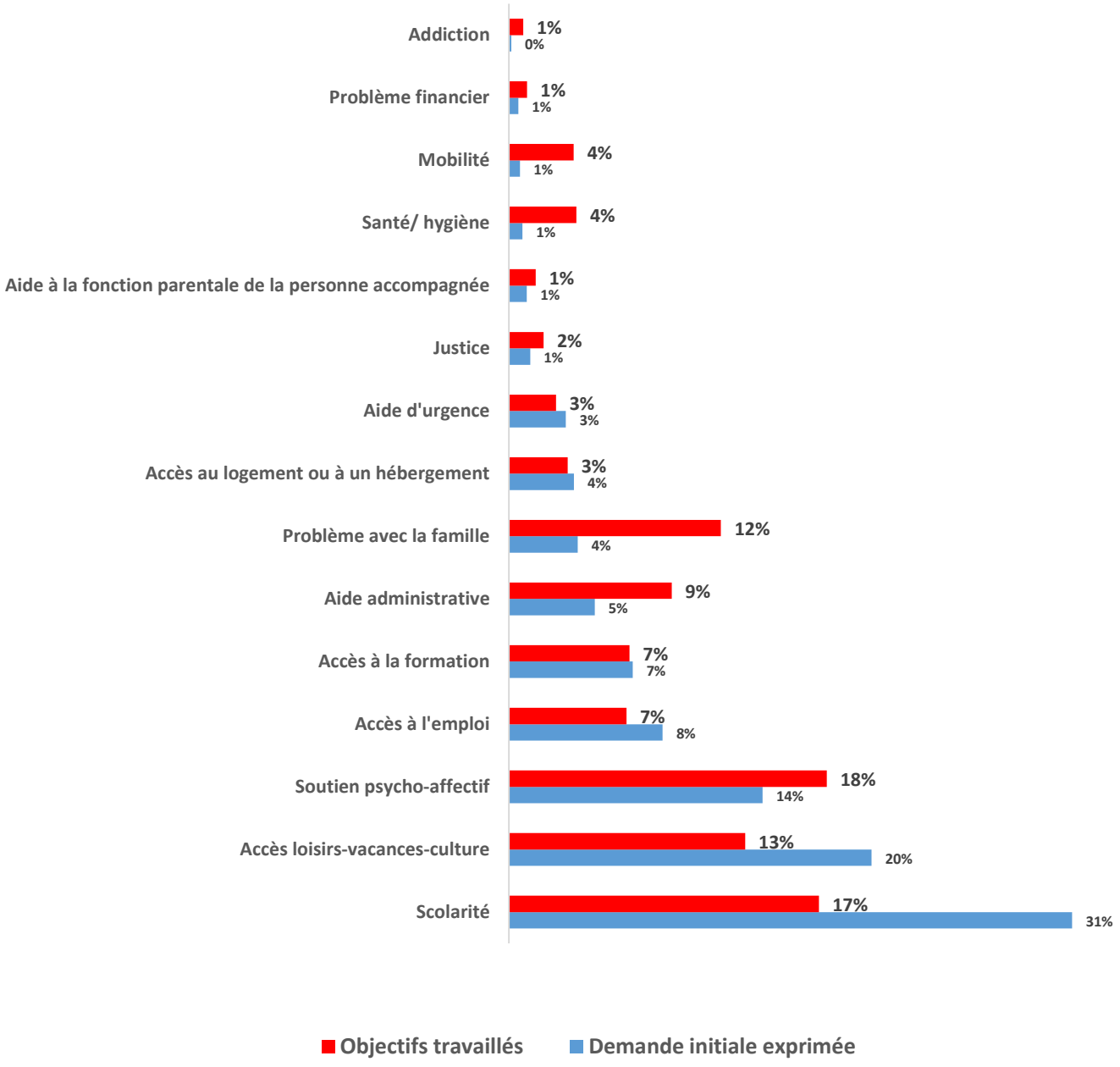

La première demande exprimée :

La « demande initiale exprimée » correspond au motif que le jeune a verbalisé avec l'éducateur comme support au démarrage de son accompagnement. Par ordre décroissant :

- Les demandes concernant la scolarité restent prépondérantes avec 31% des demandes.

- Les demandes liées à « l'accès aux loisirs / culture / vacances » ont diminué par rapport à l'année précédente. Elles représentent 20% des demandes exprimées par les jeunes (contre 26% en 2019). Cette baisse se comprend dans le contexte de la crise sanitaire.

- Les demandes de soutien psycho-affectif représentent 14% des demandes exprimées. Sachant qu'il n'est pas aisé pour un jeune de verbaliser une telle demande, on peut estimer que ce besoin est plus élevé que celui indiqué par les données disponibles.

- En regroupant les demandes liées à l'accès à la formation et l'accès à l'emploi, le total est de 14 %.

Les objectifs travaillés

La plus-value de l'accompagnement de l'éducateur.trice réside dans la relation de confiance construite sur la durée qui permet de travailler sur d'autres besoins.

Les écarts entre les demandes exprimées et les objectifs travaillés traduisent cette mise en mouvement dans les parcours individuels :

- Alors que certaines thématiques sont rarement exprimées par les jeunes lors de la demande initiale, nous observons que 9 d'entre elles font partie des objectifs travaillés. Ceci est à corréler avec la spécificité de la Prévention Spécialisée qui relève d'une approche globale tenant compte de manière systémique des différentes composantes de la vie d'un jeune.

- L'écart le plus significatif entre la demande exprimée et les objectifs travaillés concerne :
  - La catégorie « Problème avec la famille »
  - La catégorie « Le soutien psycho-affectif »

- En 2020, les catégories « accès loisirs, vacances, culture » et « la scolarité » ont été moins travaillées du fait de la crise sanitaire et des périodes de confinement avec la fermeture des établissements. Cela n'a pourtant pas diminué le nombre de jeunes collégiens accompagnés par les ALSES qui a augmenté en 2020 (+12%).

Eléments sur les "Actions collectives"

L'approche éducative s'articule en continu, dans la complémentarité entre travail de rue, présence sociale, accompagnements individuels et mise en œuvre d'actions collectives. Ce mode d'intervention constitue un levier essentiel du travail avec les publics.

2020: ❑ 396 ACTIONS COLLECTIVES ❑ 4 206 PARTCIPANTS

Nombre de participants aux actions collectives
Répartition par classe d'âge et par genre

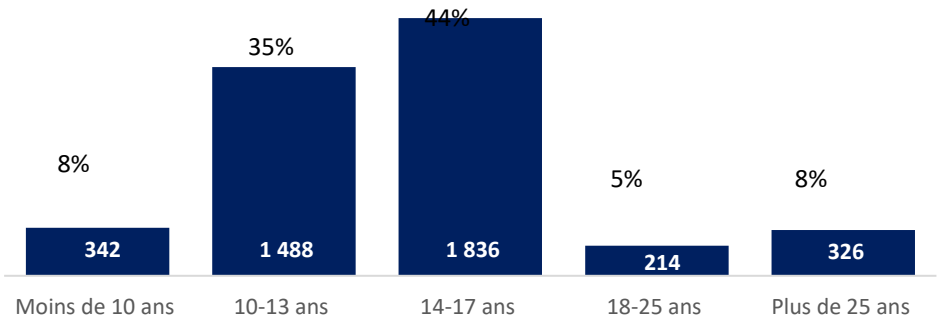

- ❑ Nous pouvons observer que malgré la crise sanitaire, le nombre d'actions collectives n'a quasiment pas diminué (396 en 2020 contre 403 en 2019). Le plan été départemental a contribué au maintien des actions collectives.

- ❑ Le nombre de participants aux actions collectives a diminué cette année par rapport à 2019. Cette diminution est liée aux mesures sanitaires. En se référant à l'évaluation du plan départemental été 2020, les actions collectives ont concerné 1886 participants, soit 44 % du nombre total de participants aux actions sur l'année 2020.

- ❑ Alors que les filles représentent 39% des accompagnements individuels, elles sont majoritaires dans les actions collectives. Leur part dans l'effectif est en légère hausse par rapport à 2019 (+2 points). L'action collective représente un levier important pour les filles concernant l'entrée en relation.

- ❑ La proportion des 14-17 ans augmente de 11 points (40% en 2020, 33 % en 2019) et de 6 points pour les 10-13 par rapport à 2019 (35% en 2020 contre 29% en 2019)

- ❑ Inversement la part des plus de 25 ans a fortement diminué (14 points par rapport à 2019)

Répartition par types d'actions collectives

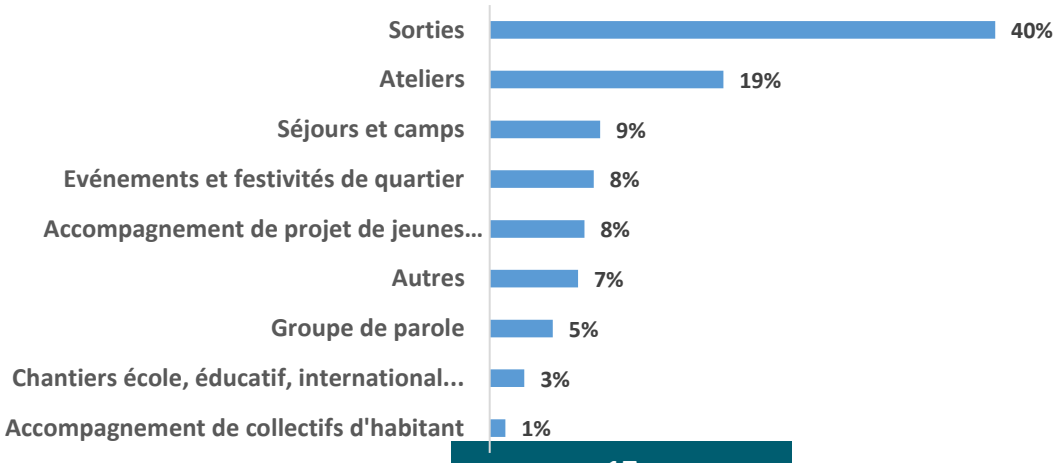

Les actions collectives s'inscrivent dans des dynamiques territoriales et partenariales. Elles peuvent être menées uniquement par des éducateurs ou mobiliser un ou des partenaires suivant les objectifs.

On remarque l'importance de ce maillage partenarial dans le fait que 70% des actions collectives mobilisent des partenaires.

Types de partenaires mobilisés

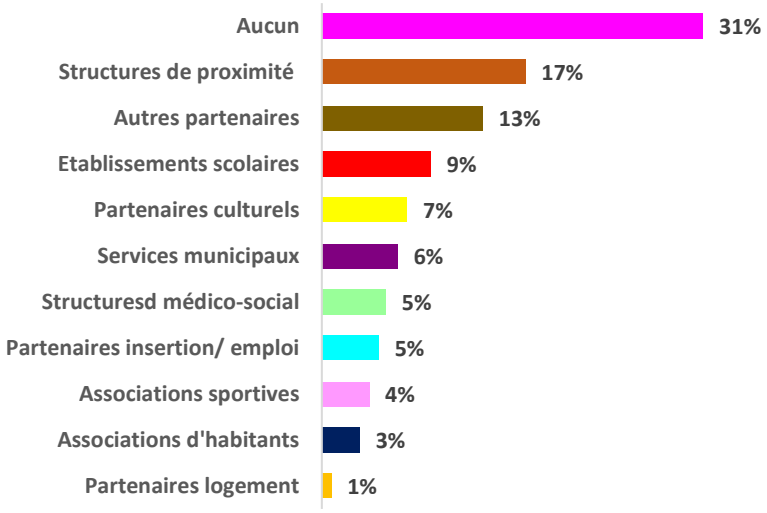

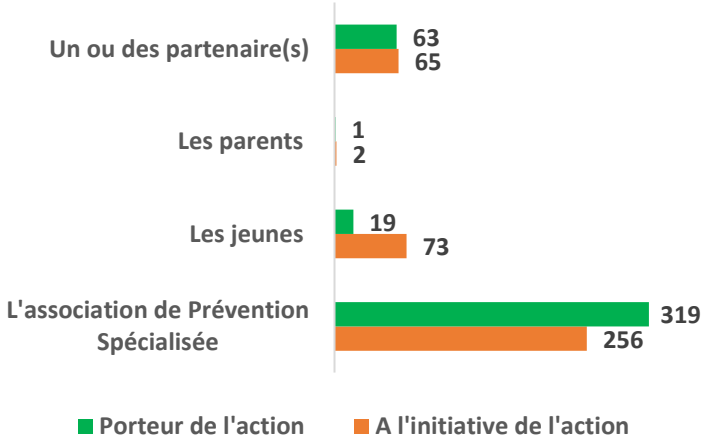

On entend par porteur de l'action, l'acteur qui en assure l'organisation opérationnelle et juridique.
Si la Prévention Spécialisée porte une majorité des actions (319), leur mise en œuvre est le fruit d'un dialogue avec les autres acteurs parties prenantes du territoire.

140 actions sont issues d'initiatives / demandes de partenaires, jeunes ou parents.
20% des actions sont portées par d'autres acteurs (appuyés par la Prévention Spécialisée).

Contrairement à l'année dernière, 15% des actions sont portées par des partenaires. Les jeunes ont été moins sollicité pour le portage des actions cette année contrairement à l'année dernière où 20 % des actions étaient portées par les jeunes.

Une action collective peut développer plusieurs thématiques, au-delà de celle identifiée comme étant le support principal.

Comme en 2019, les thématiques prédominantes sont la convivialité et le lien social, le sport et la Santé et le bien être.

La thématique de la culture gagne 2 points par rapport à l'année dernière.

Thématiques des actions collectives

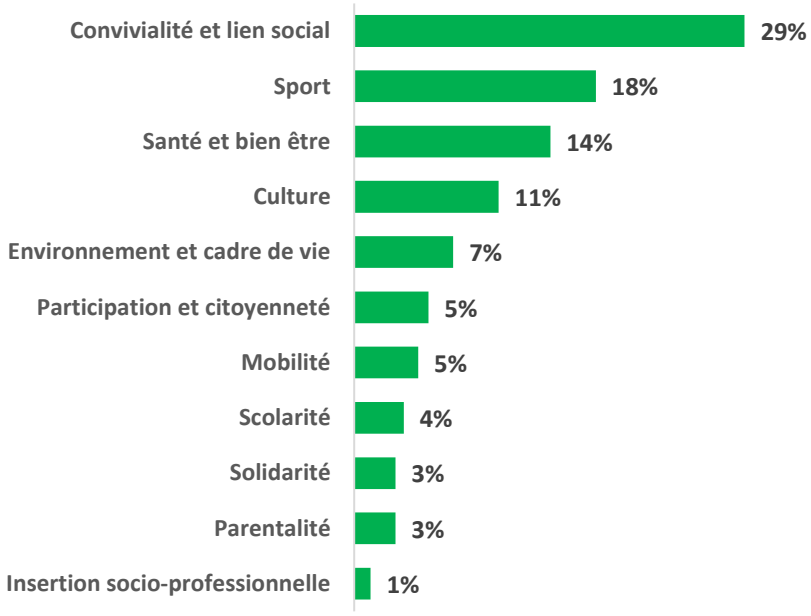

Les associations de Prévention Spécialisée du Nord en 2020

Directions Territoriales Flandre Maritime et Flandre Intérieure

> AAE Les Alizés

Direction Territoriale de Lille

> APSM Club Azimuts
> AVANCE
> FCP
> Itinéraires

Direction Territoriale Roubaix / Tourcoing

> AAPI
> AEP
> Horizon9

Directions Territoriales du Douaisis et du Cambrésis

> Le GAP "la Bouée des Jeunes"
- APPE
- Rencontres et Loisirs

Direction Territoriale du Valenciennois

> Le CAPEP

Direction Territoriale de l'Avesnois

> AJA
> AEP

Association Prévention Spécialisée Nationale
112 rue d'Arras 59000 LILLE - 03.20.16.81.40 -
secretariat@apsn-prev.fr - www.apsn-prev.org

Centre de Ressources de la Prévention Spécialisée

Soutenu par le Département du Nord